

COMPTE RENDU
COMMISSION ENVIRONNEMENT - SPORT - CIMETIERE - COMICE AGRICOLE

Lundi 10 octobre 2014

PRESENTS	Jean Michel Martin De Matos, Jean Sohier, Nathalie Lefebvre, Olivier Chasles, Nicole Jeudi
ABSENTS EXCUSES	Joël Plumé

1. Villages fleuris :

Cette année, nous n'avons pas obtenu de pétale puisque nous n'avons pas fleuri les entrées de Saint-Roch. En effet, c'est la condition obligatoire pour être récompensés.

La remise des prix du concours a eu lieu le 17 octobre ; une clématite est à retirer à Tours avant le 15 novembre.

2. Monument aux morts :

Le déplacement du monument aux morts a été approuvé par les membres de la commission présents. Le fleurissement de Poillé est reporté : ce budget servira au déplacement du monument aux morts.

3. Rappels importants :

- Les plantations ne doivent pas excéder 2 mètres de hauteur si elles sont plantées à moins de 2 m des limites des propriétés.
De même, ces plantations ne doivent pas empiéter sur le domaine public ou privé. (Article 35 du code Rural et 671 du code civil)

- Les dépôts sauvages sont interdits (sous peine d'amende), dans l'intérêt général, le bon sens et le civisme.
Des conteneurs à verre, un conteneur à vêtements sont disponibles (cimetière, parking de la salle des fêtes), une benne à végétaux au dépôt communal, (consulter les horaires et apporter les déchets aux horaires d'ouverture).
Pour les autres déchets, deux sites sont à la disposition des habitants de Saint-Roch : la déchèterie de Pernay et le centre Tri'Tout de St Antoine du Rocher.

4. L'emploi de produits phytosanitaires :

Au 1^{er} janvier 2017, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts publics.

Pour atteindre l'objectif ZERO PHYTO dans notre commune, il est nécessaire que notre perception de l'herbe sur les espaces publics évolue. La flore spontanée ne

doit pas être considérée comme quelque chose de sale mais comme une manifestation de la nature dans les villes ou les villages.

Cette tolérance nous permettra de diminuer les pratiques de désherbage et de concentrer nos efforts sur les espaces qui demandent le plus d'attention.

D'une façon générale, nombreux sont les endroits où l'on peut faire s'épanouir la végétation spontanée ; en quelque sorte, la nature reprend ses droits.

5. Arbres du lotissement de la Foire :

La seconde tranche d'élagage et d'abattage des arbres dans le lotissement de la foire sera faite courant novembre.

6. Fleurs :

Nous avons acheté quelques bulbes qui fleuriront au printemps et des pensées pour l'hiver.

7. Quelques attitudes à adopter, travaux à réaliser :

- Modifier les parterres devant l'école (pour une tonte plus facile et rapide)
- Taille des arbres et arbustes : légère en automne, plus courte en fin d'hiver ou début de printemps.
- Arrachage des "mauvaises herbes » au stade plantule, en arrachant les racines.
- Arrosage des arbres et des bacs plus longuement et moins souvent.
- Mise en place d'un fauchage raisonné sur l'ensemble de la commune.
- Tondre moins souvent, relever la coupe de tonte dès les premières chaleurs afin de ne pas griller les pelouses ; on évitera ainsi la pousse des herbes indésirables.

8. Illuminations de Noël :

Nous avons récupéré d'autres guirlandes lumineuses.

9. Projets éventuels :

- Curage du ruisseau, du plateau sportif jusqu'au barrage
- Taille des saules pleureurs le long du ruisseau
- Clôture du champ qui longe le ruisseau
- Prévoir la récupération des eaux pluviales sur le futur local communal
- Aménagement du monument de Poillé
- Fleurir les entrées de Saint-Roch.